AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-1-70 012460

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC

(Tél. 92.28.72)

(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)

Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal

Boîte Postale 1078 - 34 MONTPELLIER

C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

25 francs

N° II2 - JANVIER 1970/I

ABONNEMENT I970

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils doivent renouveler au plus tôt leur abonnement pour l'année I970. De préférence par virement postal.

Le Service de nos publications s'entend pour l'année civile (c'est-à-dire du I° janvier au 3I décembre). En cas de réabonnement tardif l'envoi des numéros déjà parus n'est pas assuré.

Les personnes ayant contracté leur abonement I970 par l'intermédiaire des Associations Climatiques du Gard ou de l'Hérault et qui recevraient le présent bulletin surchargé de "VOTRE ABONNEMENT EST TERMINE" sont invités à ne pas prendre cette mention en considération.

PECHER

Les pluies très abondantes ayant complètement lavé les traitements anticryptogamiques précédemment conseillés, il est nécessaire de les renouveler. La prévention de la Cloque est assurée par des traitements de prédébourrement à base de cuivre, de captane, de ferbame, de thirame, de zirame ou de captafol.

Les traitements d'hiver faisant appel aux colorants organiques, appliqués dans la deuxième quinzaine de janvier pour les zones littorales, les plaines, la Costière du Gard, etc... permettent de prévenir le développement des colonies de pucerons (Myzus persicae) en assurant la destruction des oeufs d'hiver.

ABRICOTIER

L'exécution immédiate d'un traitement cuprique est nécessaire pour prévenir le Monilia dont l'évolution est favorisée par les conditions climatiques actuelles.

L.L. TROUILLON

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

CULTURES MARAICHERES DE PLEIN CHAMP

BOTRYTIS DES FEUILLES SUR OIGNONS

Après une période froide et sèche défavorable à l'évolution du Botrytis, le retour à un climat plus doux et pluvieux annoncé à partir de la deuxième semaine de janvier, pourrait déclencher des attaques de Botrytis, soit sur les jeunes semis déjà exécutés ou en cours (Cévennes) soit dans les semis ou repiquages (Lezignan).

Des traitements préventifs doivent donc être exécutés le plus rapidement possible pour protéger les plants, surtout ceux récemment levés dans les semis précoces.

Utiliser un des produits suivants : Manèbe, Mancozèbe, Propinèbe, Benomyl, Oxychlorure de cuivre, etc...

A l'exception du Thirame, les fongicides habituellement recommandés contre la pourriture grise de la vigne ne sont généralement pas efficaces contre le Botrytis des feuilles d'oignons.

Seules les pulvérisations pneumatiques à volume réduit, soigneusement exécutées, donnent de bons résultats.

Pour plus de précisions se reporter à la note n° I09, I° supplément, d'octobre 1969.

MILDIOU DU POIREAU

La perturbation en cours et qui doit se prolonger risque de favoriser l'évoltuion du Mildiou sur poireaux.

Les cultures sur pied et que l'on désire garder quelque temps encore risqueront d'être atteintes par la maladie. Les protéger en utilisant un des produits suivants : Manèbe, Mancozèbe, Propinèbe, etc... L'adjonction d'un mouillant est recommandé.

P. CHRESTIAN

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P.BERVILLE

Tirage du I6 janvier 1970

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-1-70 012458

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

1

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC

Abonnement Annuel

(Tél. 92.28.72)

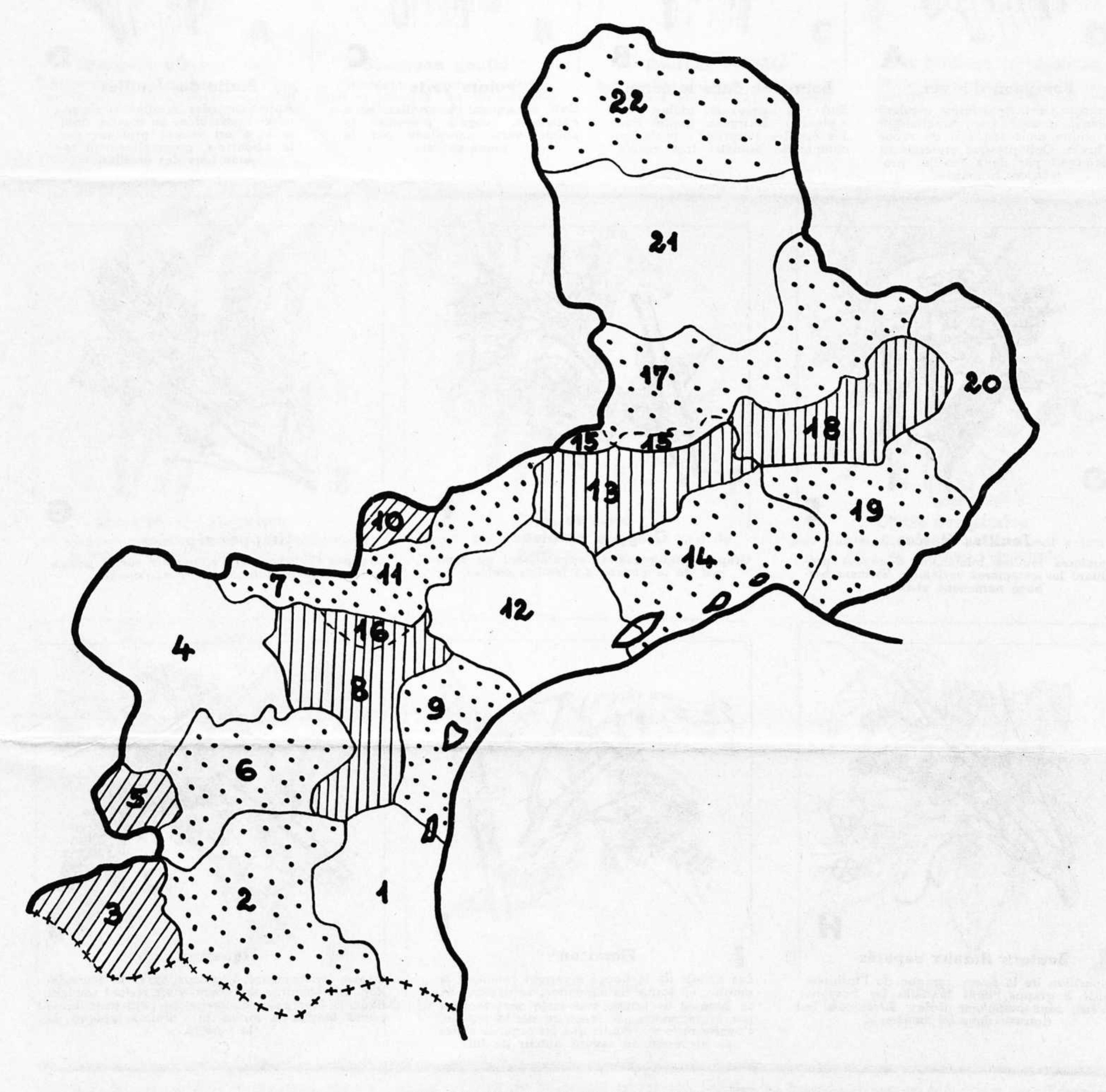
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)

Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal

Boîte Postale 1078 - 34 MONTPELLIER

C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx



INSTRUCTIONS A NOS ABONNES

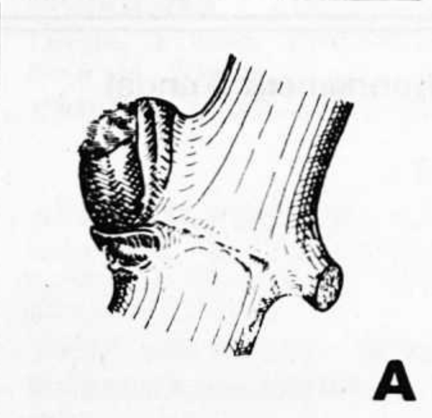
Nous recommandons à nos lecteurs de conserver soigneusement le présent numéro spécial qui leur apporte des renseignements auxquels ils devront se référer toute l'année :

a) **Carte et nomenclature des zones, grâce auxquelles ils peuvent situer exactement leur exploitation et utiliser les conseils de traitements localisés.**

b) **Stades-repères des arbres fruitiers.**

Stades repères de la vigne

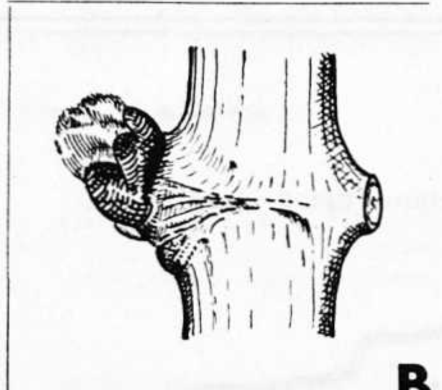
Dessins de M. BAGGIOLINI
Stations fédérales d'essais agricoles, Lausanne



A

Bourgeon d'hiver

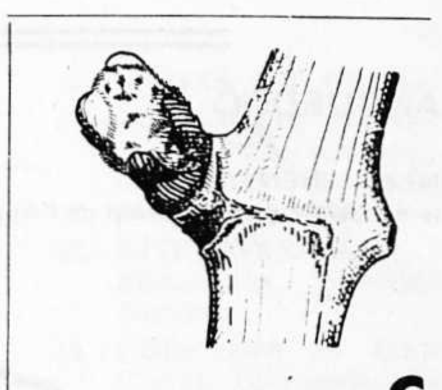
Bourgeon principal formé pendant l'année précédente, caractérisant la vigne dans son état de repos d'hiver. Oeil presque entièrement recouvert par deux écailles protectrices brunâtres.



B

Bourgeon dans le coton

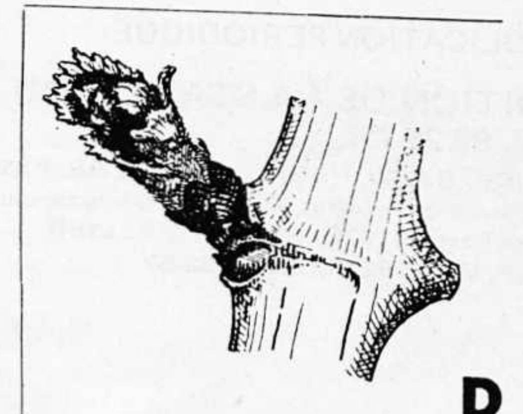
Suit de près le début des « pleurs ». Bourgeon gonflé dont les écailles s'écartent ; protection cotonneuse brunâtre très visible.



C

Pointe verte

Oeil continuant à gonfler et à s'allonger, jusqu'à présenter la pointe verte constituée par la jeune pousse.



D

Sortie des feuilles

Apparition des feuilles rudimentaires rassemblées en rosette, dont la base est encore protégée par la « bourre », progressivement rejetée hors des écailles.



E

Feuilles étalées

Premières feuilles totalement dégagées présentant les caractères variétaux. Sarment herbacé nettement visible.



F

Grappes visibles

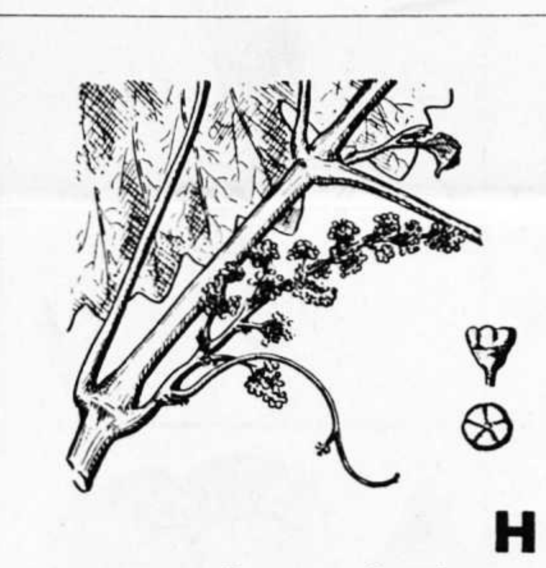
Grappes rudimentaires apparaissant au sommet de la pousse. 4-6 feuilles étalées.



G

Grappes séparées

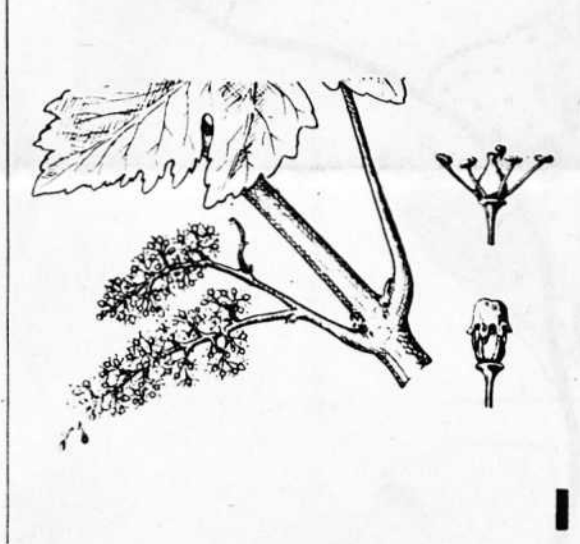
Grappes s'espaçant et s'allongeant sur la pousse. Organes floraux encore agglomérés.



H

Boutons floraux séparés

Apparition de la forme typique de l'inflorescence à grappe, dans laquelle les boutons floraux sont nettement isolés. Détail de la figure : fleur en bouton.



I

Floraison

Les détails de la figure montrent comment la corolle, en forme de capuchon, se détache de sa base et se trouve repoussée vers le haut par les étamines. A la chute de la corolle, l'ovaire reste nu, tandis que les organes mâles se disposent en rayons autour de lui.



J

Nouaison

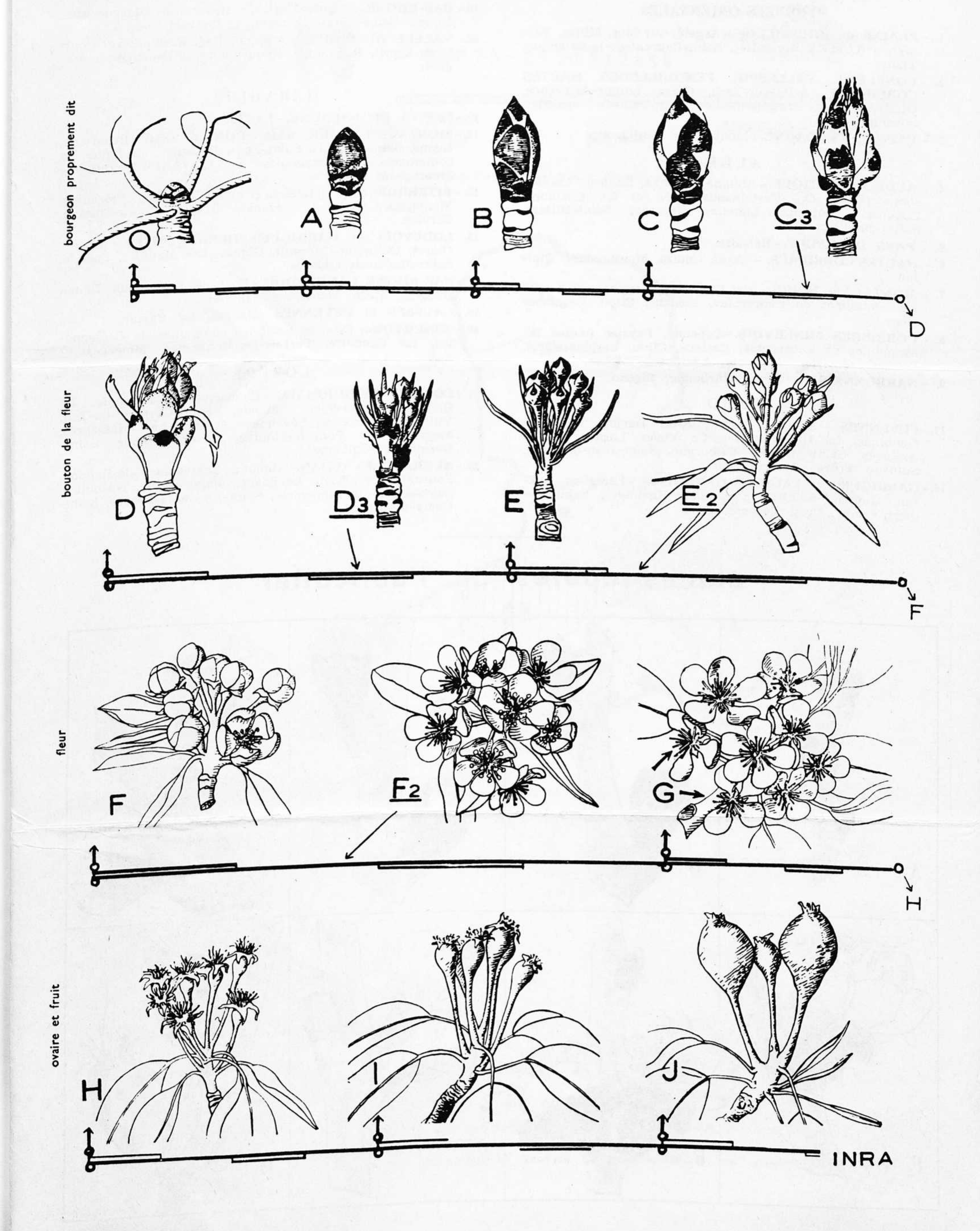
Ovaire commençant à grossir après la fécondation. Les étamines flétrissent, mais restent souvent fixées à leur point d'attache. Le petit fruit formé prend bientôt la forme du « grain » typique de la variété.

L'appréciation objective du développement momentané d'une vigne au moyen de l'échelle proposée ici demande une certaine attention, car l'évolution de l'organe considéré n'est pas forcément simultanée dans l'ensemble de la culture, pas plus d'ailleurs que sur une même plante.

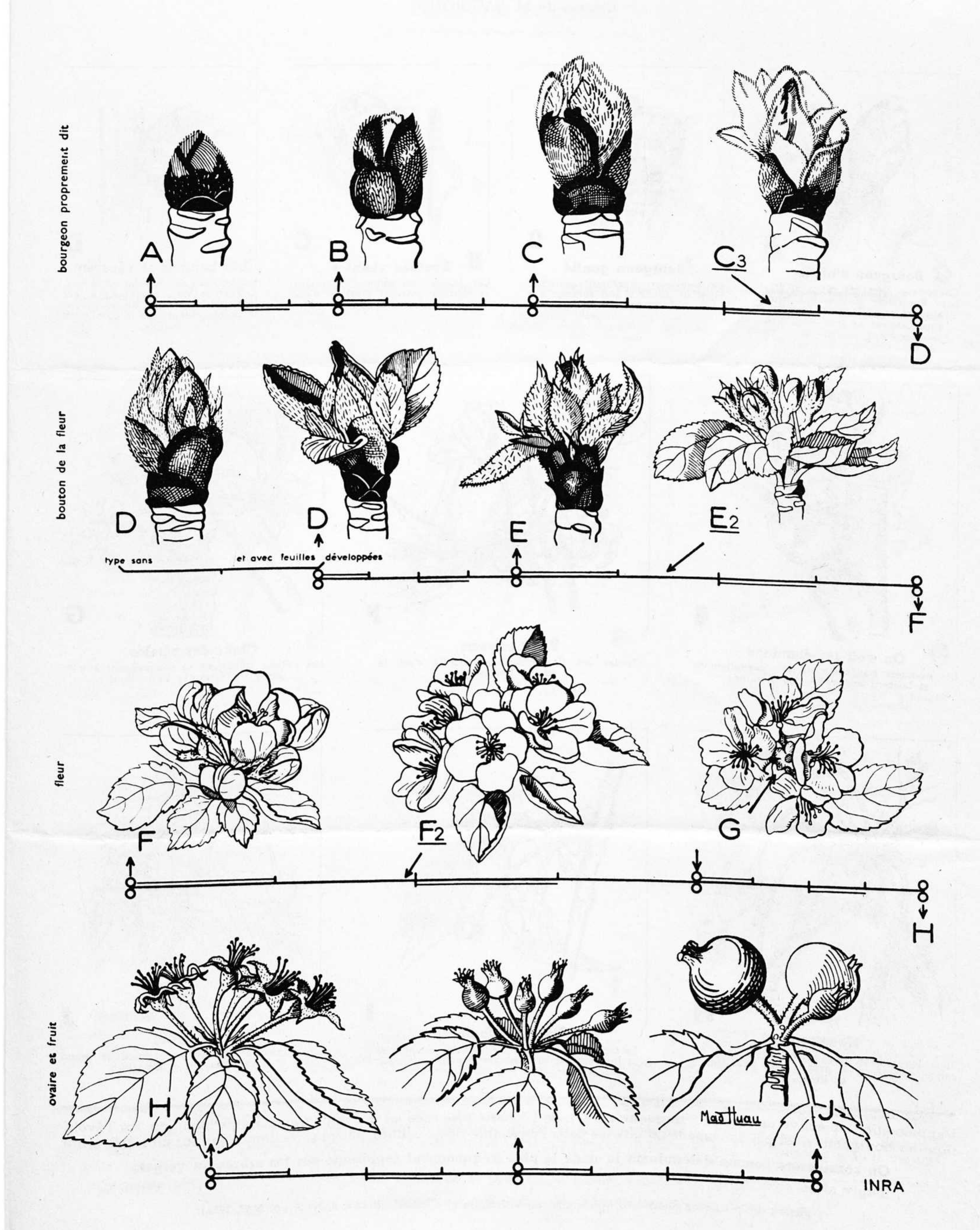
On considérera donc comme déterminant le stade le plus fréquemment représenté sur les ceps de la vigne.

(Extrait de la « Revue romande d'Agriculture, de Viticulture et d'Arboriculture », 8, N° 1, pp. 4-6, 1952.)

Stades-repères du poirier



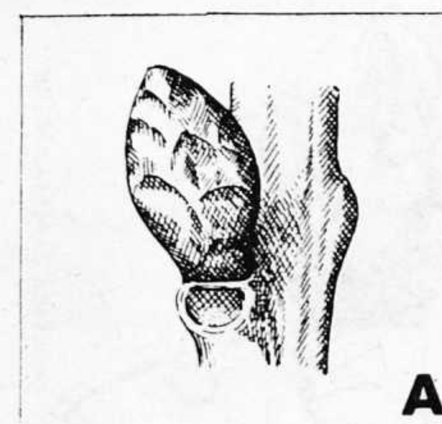
Stades-repères du pommier



INRA

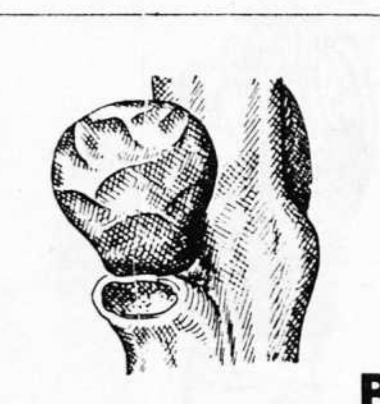
Stades repères du cerisier

Dessins de M. BAGGIOLINI



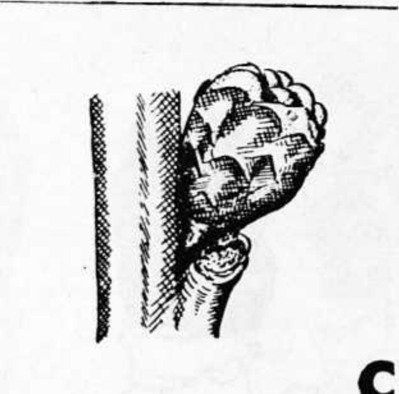
Bourgeon d'hiver

Caractérise l'état de repos de l'arbre. Bourgeon entièrement brun, aigu et complètement fermé.



Bourgeon gonflé

Le bourgeon s'arrondit sensiblement et prend à son sommet une coloration vert clair.



Boutons visibles

Les écailles du sommet s'écartent et laissent voir les boutons verts encore rassemblés.



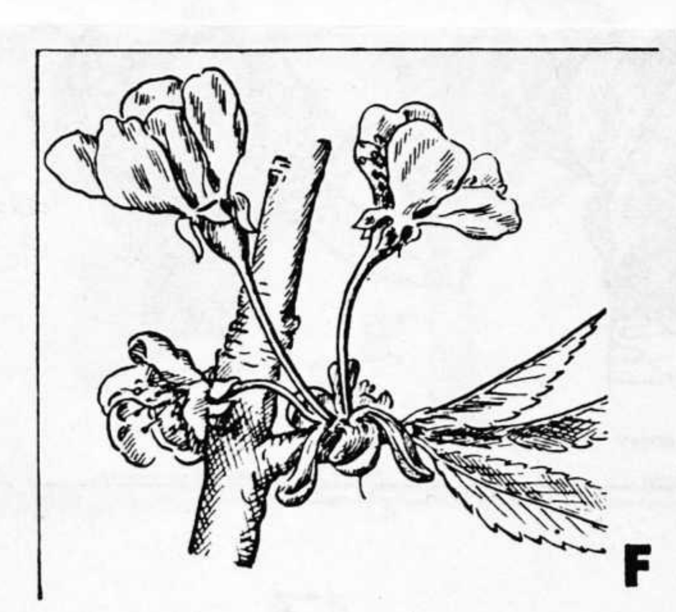
Les boutons se séparent

Les boutons se séparent entre eux, tout en restant enveloppés à leur base par les écailles du bourgeon; la pointe blanche de la corolle est visible.



On voit les étamines

Les premiers boutons s'ouvrent partiellement et laissent apparaître les étamines.



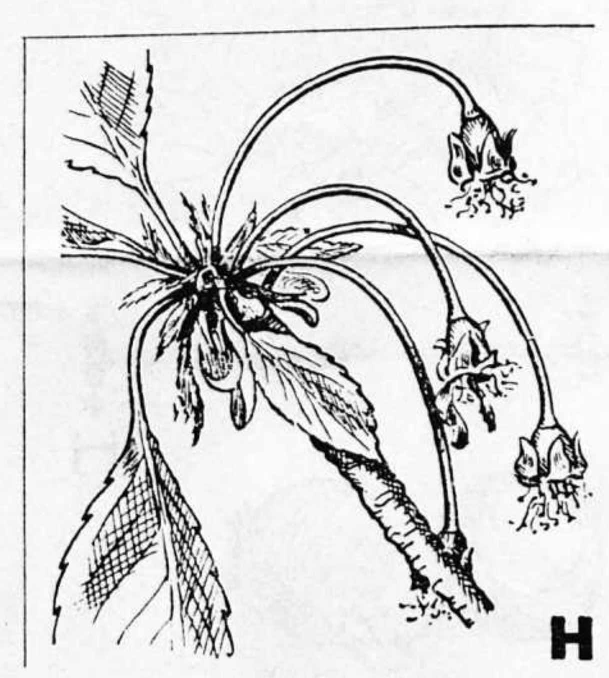
Fleur ouverte

Toutes les fleurs sont ouvertes, c'est la pleine floraison.



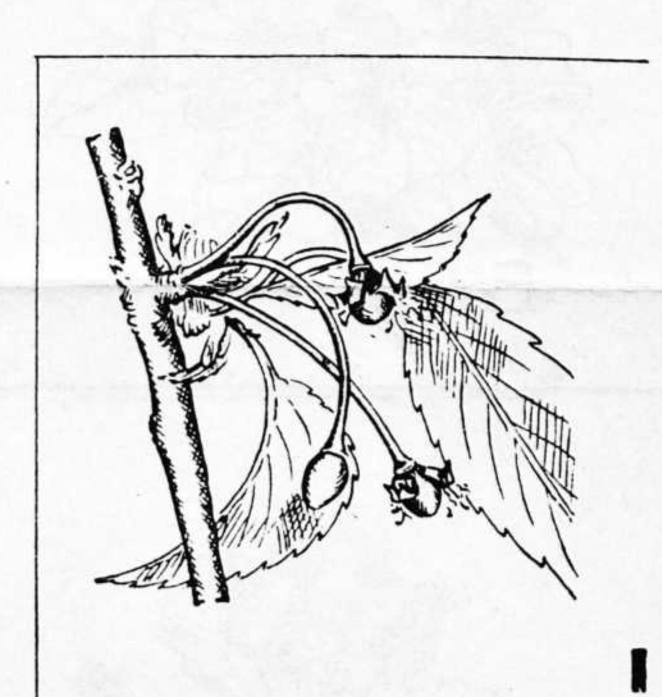
Chute des pétales

Les pétales flétrissent et commencent à tomber; les étamines s'enroulent.



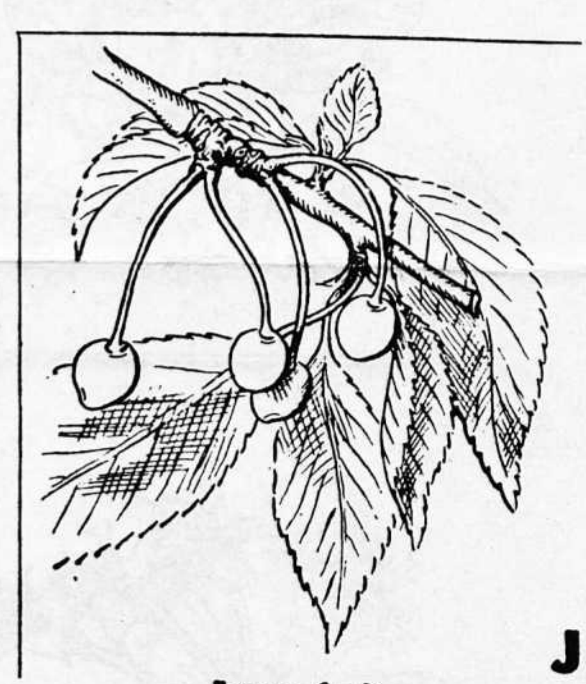
Nouaison

Tous les pétales sont tombés; la base du calice commence à grossir; la nouaison a eu lieu.



Le calice tombe

La collerette du calice se dessèche, se détache et finit par tomber, laissant le petit fruit à nu.



Jeune fruit

Le jeune fruit grossit rapidement et prend bientôt sa forme normale.

L'appréciation objective de l'état du verger au moyen de l'échelle proposée ici demande une certaine attention, car l'évolution des bourgeons n'est pas forcément simultanée dans l'ensemble de la culture, pas plus d'ailleurs que sur un même arbre.

On considérera comme déterminant le stade le plus fréquemment représenté sur les arbres du verger.

(Extrait de la « Revue romande d'Agriculture, de Viticulture et d'Arboriculture », 8, N° 3, pp. 22-23, 1952.)

NOMENCLATURE CANTONALE DES ZONES



PYRENEES-ORIENTALES

1. - **PLAINE du ROUSSILLON.** - Argelès-sur-Mer, Millas, Perpignan (O. et E.), Rivesaltes, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Thuir.
2. - **CONFLENT, VALLESPIR, FENOUILLEDES, HAUTES CORBIERES.** - Arles-sur-Tech, Céret, Latour-de-France, Olette, Prades, Prats-de-Mollo, Saint-Paul-de-Fenouillet, Sournia, Vinça.
3. - **CAPCIR, CERDAGNE.** - Mont-Louis, Saillagouse.

AUDE

4. - **AUDE ATLANTIQUE.** - Alaigne, Alzonne, Belpech, Carcassonne (E. et O.), Castelnaudary (N. et S.), Chalabre, Conques, Fanjeaux, Limoux, Montréal Saint-Hilaire, Salles-sur-l'Hers.
5. - **PAYS DE SAULT.** - Belcaire.
6. - **HAUTES CORBIERES.** - Axat, Couiza, Mouthoumet, Quillan.
7. - **MONTAGNE NOIRE.** - Mas-Cabardès, Saissac, ainsi que les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière.
8. - **CORBIERES MINERVOIS.** - Capendu, Peyriac (moins les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière), Durban, Ginestas, Lagrasse, Lézignan, Tuchan.
9. - **NARBONNAIS.** - Coursan, Narbonne, Sigean.

GARD

17. - **CEVENNES.** - Anduze, Alzon, Alès, Barjac, Bessèges, Genolhac, La Grand'Combe, Le Vigan, Lasalle, Saint-Ambroix, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Jean-du-Gard, Sumène, Trêves, Valleraugue.
18. - **GARRIGUES et VALLEES GARDOISES.** - Lédignan, Lussan, Quissac, Saint-Chaptes, Saint-Hippolyte, Saint-Mamert, Sauve, Uzès, Vézenobres.
19. - **BAS-RHONE.** - Aigues-Mortes, Beaucaire, Marguerittes, Nimes, Saint-Gilles, Sommières, Vauvert.
20. - **VALLEE DU RHONE.** - Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, Remoulins, Roquemaure, Villeneuve-les-Avignon.

HERAULT

10. - **MONTS DE LACAUNE.** - La Salvetat.
11. - **MONTAGNE NOIRE, SAINT-PONAIS, ORB.** - Bédarieux, Lunas, Saint-Gervais, Saint-Pons, Olargues, ainsi que les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve.
12. - **BITERROIS.** - Agde, Béziers (1 et 2), Capestang, Florensac, Montagnac, Murviel, Pézenas, Roujan, Saint-Chinian, Servian.
13. - **LODEVOIS et GARRIGUES HERAULTAISES.** - Aniane, Claret, Clermont-l'Hérault, Gignac, Les Matelles, Lodève, Saint-Martin-de-Londres.
14. - **BAS-RHONE LANGUEDOC.** - Castries, Frontignan, Lunel, Mauguio, Mèze, Montpellier (3), Sète.
15. - **CAUSSES et CEVENNES.** - Ganges, Le Caylar.
16. - **MINERVOIS.** - Olonzac (sauf les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve).

LOZERE

21. - **LOZERE MERIDIONALE.** - Chanac, La Canourgue, Le Bleymard, Marvejols, Mende, Saint-Germain-du-Teil, Villefort, Barre-des-Cévennes, Florac, Le Massegros, Meyrueis, Le Pont-de-Montvert, Sainte-Enimie, Saint-Germain-de-Calberte.
22. - **AUBRAC GEVAUDAN.** - Aumont, Châteauneuf-de-Randon, Fournels, Grandrieu, Langogne, Malzieu-ville, Nasbinals, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Amans-la-Lozère, Saint-Chély-d'Apcher.

Stades-repères de l'abricotier

A B C D

E F G H

R. Arséguel